

# À Bordeaux, élus et producteurs en soutien à Alertes aux toxiques

**Plus d'une centaine de personnes – parmi lesquelles élus et producteurs – se seraient rassemblées devant la cour d'appel de Bordeaux le 13 octobre pour défendre la validité de l'appel de Valérie Murat et de son association Alerte aux pesticides, condamnées en février pour « dénigrement des vins de Bordeaux ».**

« Les poursuivants s'attaquent au seul droit auquel ils n'avaient pas encore touché, celui de faire appel ! », dénonçait le communiqué du 15 septembre annonçant la mobilisation. Au total, plus d'une centaine de personnes auraient répondu à cette invitation en se rendant le 13 octobre devant la cour d'appel de Bordeaux, afin de soutenir Valérie Murat dans la procédure qui l'oppose au CIVB (interprofession), ainsi qu'à plusieurs châteaux et négociants.

En février 2021, la militante et son association Alerte aux toxiques avaient été condamnées par le tribunal de Libourne à verser 125 000 euros d'amendes à près de vingt-six plaignants du milieu viticole pour « dénigrement », à la suite de la publication d'analyses de pesticides sur des vins HVE (haute valeur environnementale) de Bordeaux. Alors que l'association a fait appel, le CIVB souhaiterait radier cette demande, arguant de versements insuffisants et de la persistance de « propos dénigrants ».

« *L'interprofession instrumentalise la justice pour la faire taire au lieu de changer les pratiques viticoles* », s'est ému le député Loïc Prud'homme (LFI, Gironde) sur son compte Twitter. Comme lui, plusieurs élus ont fait le déplacement à Bordeaux le 13 octobre, dont l'eurodéputé Benoît Biteau (EE-LV), ainsi que Joël Labbé (écologiste, Morbihan) et Monique de Marco (écologiste, Gironde) pour le Sénat.

La profession viticole était, elle, représentée par la Confédération paysanne, mais aussi par Jacques Carroget, le président du syndicat des vins naturels, et par « *beaucoup de vigneronnes et de vignerons du Médoc, du sud Gironde, ou de Pomerol, qui estiment eux aussi que le CIVB va trop loin avec cette procédure* », souligne Valérie Murat.

## Supprimer les pesticides de synthèse de la HVE

Devant la cour d'appel, le 13 octobre, les plaignants « *ont montré leur vrai visage* », estime Valérie Murat. Afin d'attester de la capacité de paiement de la militante, les avocats de la partie adverse auraient notamment produit devant les juges des relevés de la succession de son père, vigneron décédé en 2012 d'un cancer reconnu comme maladie professionnelle, ainsi que des photos de la maison où vit sa mère. « *Tout cela s'apparente à de la vengeance* », déplore Valérie Murat, assurant verser 800 euros par mois depuis avril pour honorer les amendes prononcées par le tribunal de Libourne. Au-delà de la procédure en cours, Valérie Murat continue d'estimer qu'une refonte du label HVE sera nécessaire pour être au rendez-vous de ses promesses environ-

« Si la HVE veut être à la hauteur, il faudra supprimer l'ensemble des pesticides de synthèse »

**Un robot de  
désherbage des  
vignes doit être  
lancé en 2023**

nementales. « *Supprimer les molécules classées CMR (cancérogène, mutagène ou reprotoxiques, NDLR) ou perturbateurs endocriniens serait une première étape, mais si la HVE veut être à la hauteur de ses ambitions, il faudra supprimer l'ensemble des pesticides de synthèse.* » Si elle parvient à aller au bout de sa procédure d'appel, elle assure d'ailleurs qu'elle reprendra ses activités, malgré la réticence des laboratoires français spécialistes du vin à travailler pour elle. **IL**

## Robotique : Pellenc entre au capital d'Agreenculture

**Pellenc**, leader en équipements pour les cultures spécialisées, a signé un accord de partenariat renforcé et de prise de participation avec la start-up toulousaine Agreenculture, spécialiste de la robotique, ont-ils annoncé le 7 octobre. Cet accord vise à « accélérer la mise au point et la commercialisation d'une gamme de robots, et ainsi répondre à la demande grandissante du marché viticole et arboricole », d'après un communiqué commun. Il s'agit également de « développer une plateforme de services et une suite logicielle associée, permettant entre autres de télésurveiller les robots qui seront déployés, pour offrir aux clients la totalité des services nécessaires à l'utilisation intensive d'engins autonomes ».

La prise de participation est minoritaire, Agreenculture restant dirigée par ses fondateurs, précise le communiqué. Et de souligner que la start-up entend « conserver des liens forts avec ses autres partenaires historiques » et « rechercher d'autres partenaires dans de nouveaux domaines d'application ». Il ne s'agit pas d'une intégration dans Pellenc, a expliqué le 14 octobre en conférence de presse le président du groupe Patrick Coupier. L'entreprise de Pertuis (Vaucluse) rachète plus de 30 % des parts. Les fondateurs d'Agreenculture, jusque-là détenteurs de 48 % du capital, deviennent majoritaires.

L'ambition commune est de commercialiser un robot en 2023. D'ici là, les partenaires comptent mettre au point leur offre et former le réseau. « *25 à 30 % du vignoble français est robotisable, selon une première estimation* », a déclaré Philippe Astoin, directeur de Pellenc Agri-machines. « *Cela représente un besoin de 6000 à 7000 unités de désherbage mécanique interligne, soit 700 à 800 par an.* »

Pellenc vise plus de 300 M€ de chiffre d'affaires en 2021. Agreenculture, créé en 2016, s'attend à dépasser le million d'euros cette année. **JCD**